

INFOS

14/01/2016

La Commune Nouvelle de BERNWILLER a pris effet au 1 Janvier 2016.

Le Conseil Municipal « nouvelle formule » s'est réuni et a élu :

- Philippe SCHITTLY, Maire de la Commune Nouvelle
- Mathieu DITNER, 1^{er} Adjoint de la Commune Nouvelle

Les 6 adjoints en poste ont conservé leurs fonctions d'Adjoints des Communes Délégées d'AMMERTZWILLER et de BERNWILLER. Cette particularité a été prévue par la loi pour la durée de l'actuel mandat.

Le Conseil a choisi de conserver l'actuelle enveloppe indemnitaire pour les élus, soit 63% du maximum autorisé.

Suite à la fusion des communes d'AMMERTZWILLER et de BERNWILLER, les adresses postales changent :

N°, rue
Ammertzwiller
68210 BERNWILLER

Quelques démarches à effectuer :

La démarche peut se faire en ligne sur le site « SERVICE PUBLIC » en choisissant les rubriques suivantes :

- Service en ligne
- Changement d'adresse en ligne
- Accéder au service en ligne
- Modification administrative (date d'effet 1/01/2016)
- Indiquez vos noms et date de naissance
- Inscrire l'ancienne adresse
- Inscrire la nouvelle adresse :

N° Rue
Lieu-dit : AMMERTZWILLER
68210 BERNWILLER

ATTENTION il est proposé l'adresse avec localité AMMERZWILLER, refuser, valider avec localité 68210 BERNWILLER.

Cochez les organismes concernés (CAF, CPAM, MSA,...) vous munir de vos numéros d'allocataire.

- Cochez Service des Impôts (vous munir de votre numéro fiscal)
- Cochez Systèmes d'Immatriculation des Véhicules (vous munir des cartes grises), vous recevrez dans les 8 jours une vignette avec la nouvelle adresse à coller sur la carte grise (ne concerne que les véhicules ayant déjà un numéro de type AA-123-BB).

La démarche peut aussi se faire à la sous-préfecture (voir paragraphe suivant)



Commune Nouvelle de Bernwiller – 2, rue de l'Ecole – Ammertzwiller – 68210 BERNWILLER
Heures d'ouverture au public: Ammertzwiller mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Bernwiller lundi et jeudi 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr - Site internet de la commune : Ammertzwiller.fr



INFOS

14/01/2016

Pour les véhicules ayant encore une ancienne numérotation (type 1234 YY 68)
Vous devrez vous rendre à la préfecture ou dans une sous-préfecture (Pour info : la sous-préfecture d'ALTKIRCH est ouverte tous les jours de 8h30 à 12h)

- Carte grise originale
- Carte d'identité
- Imprimé n°13750*05 rempli (à télécharger ou disponible à la mairie) en cochant « changement de domicile »
- Coût 2,76 € pour l'acheminement de la nouvelle carte grise (paiement en espèces, la CB n'étant acceptée qu'à partir de 15€)

La commune prend en charge forfaitairement le coût des nouvelles plaques d'immatriculation, soit 28 € par véhicule. Pour cela, veuillez présenter à la mairie la nouvelle carte grise + votre RIB.

Toutes les cartes grises doivent être mises à jour.

Les services de la Poste, les établissements bancaires, ERDF, ORANGE, SIAEP, la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ont été prévenus.

LES SERVICES DE LA MAIRIE SE TIENNENT A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES VOS DEMARCHES ET QUESTIONS.

Ammertzwiller.fr



Commune Nouvelle de Bernwiller – 2, rue de l'École – Ammertzwiler – 68210 BERNWILLER
Heures d'ouverture au public: Ammertzwiler mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Bernwiller lundi et jeudi 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr - Site internet de la commune : Ammertzwiller.fr

